

# INFORMATIONS AU LANCEUR D'ALERTE



Le groupe Vicat a mis en ligne sur son site internet un formulaire permettant à ses collaborateurs et à ses partenaires d'alerter, en toute bonne foi et de manière désintéressée, sur une situation à propos de laquelle ils savent ou suspectent qu'il y ait des violations de la loi et / ou de la Charte Ethique. Ce formulaire est proposé à la discrétion des collaborateurs, qui ne pourront en aucun cas être sanctionné pour ne pas l'avoir utilisé.

## RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE L'ALERTE DE MANIÈRE CONFIDENTIELLE

Les alertes sont traitées par les services Compliance et Juridique du Groupe, qui les gèrent de façon confidentielle, conformément aux exigences de la loi. Afin de s'assurer de l'exactitude des faits reportés et de les instruire, la Direction générale du Groupe et l'équipe Compliance peuvent être amenées à solliciter les collaboratrices et les collaborateurs du Groupe à témoigner et à coopérer avec elles.

## PROTECTION DU LANCEUR D'ALERTE

Le Groupe ne tolérera aucun acte de représailles à l'encontre de toute personne, ayant effectué une alerte de bonne foi, ou assistant le Groupe dans son enquête, sur une violation, avérée ou présumée, et signalée via le site internet, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite. Toutefois, toute personne qui, en connaissance de cause et par malveillance, soumettrait une alerte erronée et mensongère, s'exposerait à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

## PRIORITÉ D'INFORMATION AU GROUPE

Le signalement d'une alerte est porté en priorité à la connaissance de l'équipe Compliance, avant toute diffusion externe au groupe.

## CONSERVATION DES DONNÉES

Le Groupe conservera les données transmises par le lanceur d'alerte, ainsi que toutes les informations rassemblées lors de l'enquête, et ce dans le respect de la loi sur la protection des données personnelles.

Droits du lanceur d'alerte.  
[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)